

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.27/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 d) ii)</u>
Date:	<u>14 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt à la République de Bolivie pour le**

### **Projet d'appui au développement de l'économie paysanne des camélidés**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session  
Rome, 12-14 décembre 2006

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

**Roberto Haudry de Soucy**

Chargé de programme de pays  
téléphone: +51 1 441 7761 (au Pérou)  
courriel: [haudry@terra.com.pe](mailto:haudry@terra.com.pe)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

**Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>iii</b>
<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>iv</b>
<b>Résumé du prêt</b>	<b>v</b>
<b>Proposition de prêt à la République de Bolivie pour le projet d'appui du développement de l'économie paysanne des camélidés</b>	<b>1</b>
<b>I. Le projet</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Le financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages, justification économique et financière	5
I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>7</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>7</b>
<b>Annexe</b>	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	8
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

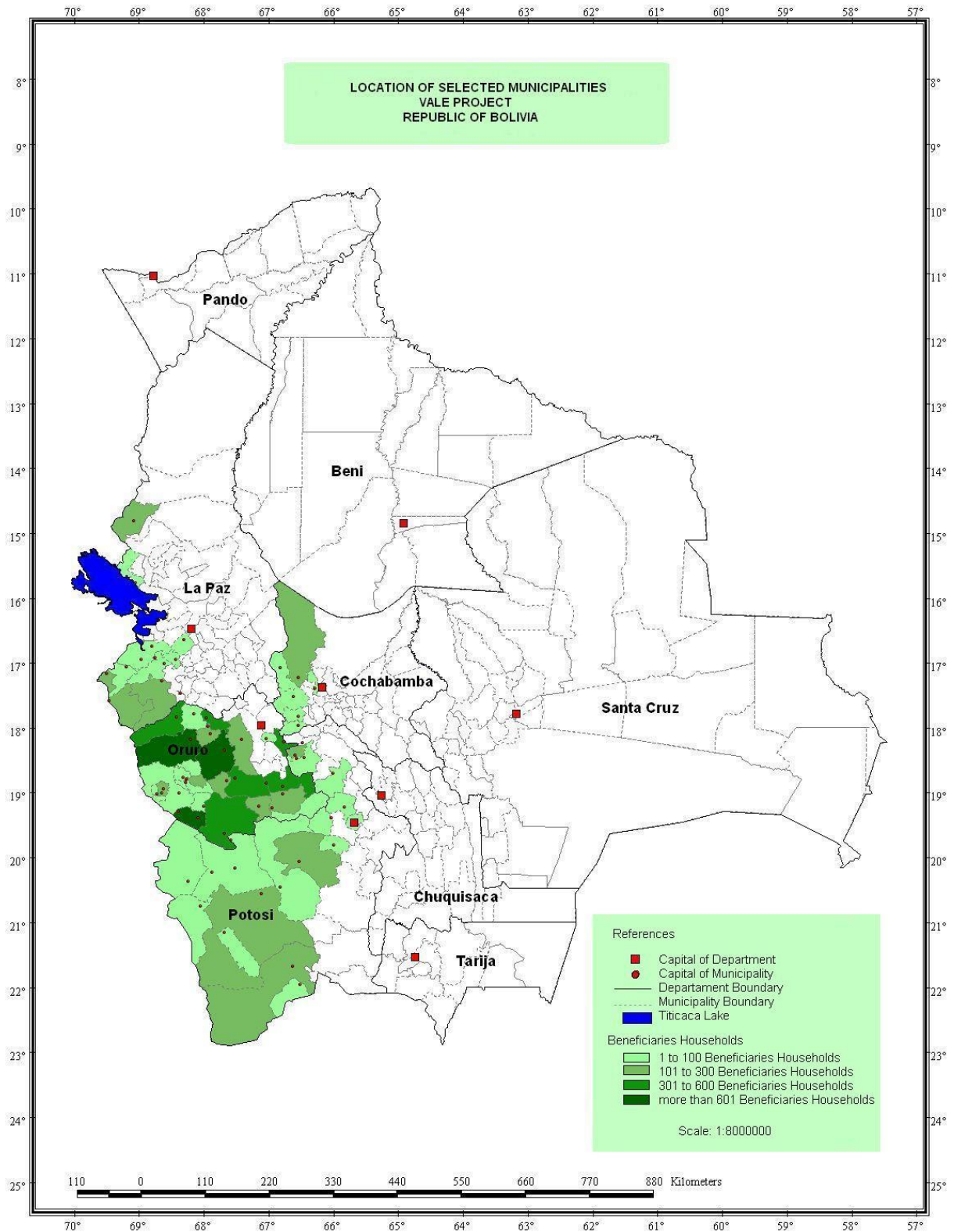
## **Sigles et acronymes**

COSOP	Programme d'options stratégiques par pays
NAFIBO	Nacional Financiera Boliviana
PASA	Programme d'appui à la sécurité alimentaire

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République de Bolivie pour le projet d'appui au développement de l'économie paysanne des camélidés, telle qu'elle apparaît au paragraphe 35.

## Carte de la zone du projet



**Source:** FIDA

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## République de Bolivie

### Projet d'appui au développement de l'économie paysanne des camélidés

#### Résumé du prêt

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	République de Bolivie
<b>Organisme d'exécution:</b>	Nacional Financiera Boliviana, une institution faitière de financement publique
<b>Coût total du projet:</b>	14,38 millions de USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	4,8 millions de DTS (équivalant approximativement à 7,23 millions de USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>Cofinancier:</b>	Programme d'appui à la sécurité alimentaire (un programme d'aide budgétaire financé par la Commission européenne)
<b>Montant du cofinancement:</b>	1,54 million de USD
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	2,76 millions de USD
<b>Contribution d'autres organismes publics (préfectures et municipalités):</b>	220 000 USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	2,62 millions de USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA





# **Proposition de prêt à la République de Bolivie pour le projet d'appui au développement de l'économie paysanne des camélidés**

## **I. Le projet**

### **A. Principal créneau de développement visé par le projet**

1. Les petits paysans pauvres qui élèvent des camélidés domestiques (lamas et alpagas), les communautés des paysans qui exploitent des troupeaux de vigognes sauvages et la population rurale qui se consacre aux activités économiques d'aval – en particulier les femmes et les jeunes – sont généralement exclus des possibilités de création d'entreprises et n'ont pas accès à toute la gamme des services bancaires et à une assistance technique. Avec un cheptel de 3 millions de têtes appartenant à 53 000 familles de paysans, les débouchés sont réels (fibres, viandes, peaux, artisanat, tourisme vert), et le potentiel de création d'emplois ruraux est vaste; tous ces arguments plaident en faveur du renforcement d'un secteur qui représente un créneau de développement économique et de réduction de la pauvreté.

### **B. Le financement proposé**

#### **Modalités et conditions**

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de Bolivie un prêt de 4,8 millions de DTS (équivalant à environ 7,23 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables pour contribuer au financement du projet d'appui au développement de l'économie paysanne des camélidés. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et il sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

#### **Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA**

3. En application du SAFP du FIDA, le montant des allocations annuelles accordées à la Bolivie pour le cycle d'allocation 2005-2007 s'élève à 7,51 millions de USD.

#### **Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État**

4. La capacité de la Bolivie à absorber le prêt du FIDA proposé et à en assurer le remboursement est satisfaisante. Selon le Fonds monétaire international, la capacité du pays à assurer le service de la dette extérieure est correcte. L'Initiative d'allégement de la dette multilatérale s'est traduite par une réduction substantielle du fardeau de la dette publique. Le ratio entre la dette publique et le PIB devrait être ramené de 71% à la fin de 2005 à 51% à la fin de 2006. Le FIDA a approuvé cinq prêts en faveur de la Bolivie entre 1979 et 2000. Le rythme de décaissement des deux projets en cours dans le pays est satisfaisant (de 1,7 million de USD par an en moyenne). La Bolivie reçoit en moyenne deux prêts par période de cinq ans. Sur les 15 dernières années, le volume moyen des prêts s'est établi à 9,2 millions de USD. Le pays s'acquitte du remboursement de sa dette envers le FIDA de manière satisfaisante.

#### **Flux de fonds**

5. Le prêt du FIDA sera acheminé au Ministère des finances en vertu d'un accord de prêt type du FIDA. Le produit du prêt sera ensuite rétrocedé dans le cadre d'un accord de prêt subsidiaire entre le Ministère des finances et l'organisme

d'exécution, la Nacional Financiera Boliviana (NAFIBO). L'Unité de gestion du projet de la NAFIBO transmettra directement les fonds aux bénéficiaires.

### **Modalités de supervision**

6. Le projet sera supervisé directement par le FIDA, qui chargera un prestataire de services d'exécuter certaines tâches telles que l'administration du prêt ainsi que l'examen et la vérification des achats.

### **Déroptions aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA**

7. Aucune dérogation n'est prévue.

### **Gouvernance**

8. Les mesures suivantes ont été prévues pour améliorer les aspects du prêt du FIDA intéressant la gouvernance: i) pour la gestion du projet, recours à des cabinets d'audit privés et au système d'audit interne de la NAFIBO, dont la réputation est établie; et ii) approche pluraliste de la passation des marchés, avec mise en concurrence des organismes du secteur public et des organisations de bénéficiaires pour l'obtention des crédits, et transfert direct de la majeure partie des fonds du projet aux groupes cibles, ce qui garantit l'exercice d'un contrôle social énergique de leur utilisation.

## **C. Groupe cible et participation**

### **Groupe cible**

9. Le projet bénéficiera directement à 14 100 ménages pauvres qui vivent dans l'insécurité alimentaire et dont les besoins essentiels ne sont pas satisfaits. Le groupe cible se compose de paysans pauvres qui élèvent des camélidés domestiques sud-américains, de communautés paysannes qui exploitent des troupeaux de vigognes sauvages, et d'artisans et de petits commerçants exerçant une activité en aval. Ils vivent sur l'altiplano, dans un environnement fragile où les ressources naturelles sont à la fois rares et de qualité médiocre. L'éloignement et l'insuffisance des moyens de communication aggravent encore la précarité du groupe cible, dont l'accès à des services financiers et technologiques diversifiés est limité. Le projet sera axé sur 6 300 familles pauvres qui produisent pour la vente (troupeaux familiaux comptant plus de 100 têtes de lamas et d'alpagas); seront également concernées 7 800 familles très pauvres qui participent pour la plupart à une économie de type communautaire et sont propriétaires de troupeaux plus petits (moins de 100 têtes). Les femmes représenteront 55% des bénéficiaires visés (30% d'entre elles étant chefs de ménage) et les jeunes 23%.

### **Méthode de ciblage**

10. Le projet a été conçu pour combiner un ciblage géographique (88,7% de la population rurale vivant dans les régions d'élevage de camélidés sont pauvres) et des activités axées sur la réponse à la demande, conçues de manière à cibler automatiquement les pauvres. Le mécanisme de ciblage le plus important, que le FIDA a déjà validé dans la région andine, repose sur le principe d'autosélection des bénéficiaires dans le cadre d'un transfert direct de la majeure partie des crédits du projet aux organisations de bénéficiaires, les montants étant à la fois suffisamment faibles pour décourager les ruraux les mieux lotis, mais suffisamment importants pour intéresser les pauvres engagés dans la production. Ces transferts seront effectués dans un cadre public et comporteront de facto une forte dimension de validation sociale par les bénéficiaires eux-mêmes.

### **Participation**

11. Le caractère participatif du développement sera assuré par les moyens suivants:
  - i) l'approche sera axée sur la demande, les crédits étant directement affectés aux bénéficiaires du projet; et ii) les bénéficiaires se chargeront eux-mêmes de la répartition des ressources sur une base concurrentielle: ceux sont eux qui définiront les thèmes et le règlement des concours, et des comités locaux d'allocation des ressources auxquels siégeront les bénéficiaires seront chargés d'évaluer et d'approuver les propositions d'investissement.

## **D. Objectifs de développement**

### **Objectifs clés**

12. Le projet a pour but d'améliorer, d'accroître et d'accumuler les moyens sociaux, humains, financiers et matériels et les ressources naturelles des éleveurs et des microentrepreneurs pauvres de la filière des camélidés, en particulier les femmes et les jeunes, dont il améliorera l'accès aux services financiers ainsi qu'à une assistance technique durable, aux connaissances et à la formation. Il permettrait de sortir de la pauvreté 6 300 familles appartenant au groupe cible ou d'améliorer nettement leur sort; par ailleurs, il se traduirait par une atténuation de la pauvreté pour 7 800 familles supplémentaires, dont il contribuerait à renforcer la sécurité alimentaire.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

13. Le projet a pour objet de faire évoluer les politiques publiques afin d'intégrer l'économie des camélidés dans les stratégies de réduction de la pauvreté rurale et d'aider la NAFIBO à appuyer le renforcement massif des marchés locaux d'assistance technique privée destinés aux ruraux pauvres, favorisant ainsi leur accès à des services financiers diversifiés. Le projet se traduira également par:
  - i) l'amélioration des instruments dont disposent les administrations en charge de la protection des vigognes; et ii) le renforcement des organisations locales de producteurs de camélidés.

### **Politique du FIDA et stratégie d'alignement**

14. Le projet est pleinement conforme aux objectifs stratégiques du FIDA qui consistent premièrement à élargir la portée de son action et inclure de manière volontariste par anticipation ceux qui ont le moins de ressources et d'opportunités, visés par le premier Objectif du millénaire pour le développement; et deuxièmement, à améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

15. Le projet est conforme aux objectifs en faveur des pauvres exposés dans le Plan national de développement 2006-2010 (un nouveau COSOP est prévu en 2007), lequel privilégie les instruments de production d'actifs – et a pour but de favoriser un développement local endogène sous la responsabilité directe des organisations regroupant les populations pauvres et des groupements de producteurs, en faisant appel à leurs propres ressources. Il est précisé dans ce plan que le secteur des camélidés aura un rôle important à jouer pour la réduction de la pauvreté sur l'altiplano bolivien.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

16. Un mécanisme de coopération stratégique avec le programme d'appui à la sécurité alimentaire (PASA) financé par la Commission européenne a été mis en place. Le projet proposé permettra de créer des synergies avec le PASA, puisqu'il concerne principalement la même région (le PASA travaille à partir d'une cartographie de la

précarité sur l'altiplano) et poursuit un objectif principal (la protection sociale des plus pauvres et la sécurité alimentaire) complémentaire de celui du projet proposé (réduire les obstacles aux transactions afin d'améliorer la compétitivité des producteurs spécialisés). D'autres initiatives d'harmonisation ont été engagées avec la coopération belge afin d'appuyer l'économie des camélidés dans l'une des provinces de la zone du projet.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

17. Le projet comportera quatre composantes: i) gestion durable et exploitation rationnelle des vigognes (13% des coûts de base); ii) investissements en faveur de l'économie paysanne des camélidés (20%); iii) gestion des actifs financiers et accès aux dispositifs d'apprentissage (53%); et iv) gestion, suivi et évaluation du projet (13%).

### **Catégories de dépenses**

18. Les coûts du projet se répartissent entre huit catégories de dépenses: i) incitations (10% du total des coûts); ii) dons de contrepartie (42%); iii) assistance technique (11%); iv) formation (12%); v) équipement (1%); vi) appui à l'économie des camélidés du PASA (15%); vii) dépenses de fonctionnement, à savoir: traitements et indemnités (7%); et viii) exploitation et entretien (1%). Le décaissement du prêt s'étalerait sur une période de six ans.

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

19. Les principaux partenaires d'exécution sont les suivants: i) la NAFIBO; ii) le Ministère de la planification du développement; iii) la Commission européenne; iv) le Ministère du développement rural, de l'agriculture et de l'environnement; et v) des prestataires de services du secteur privé.

### **Responsabilités en matière d'exécution**

20. La NAFIBO assumera la responsabilité d'ensemble du projet conformément aux dispositions d'un accord de prêt subsidiaire conclu entre le Ministère des finances et le Ministère de la planification du développement. Le Ministère de la planification du développement assurera la sélection du personnel dans un cadre ouvert, concurrentiel et public. Le directeur général du projet et son personnel établiront les programmes de travail et budgets annuels. Un comité de pilotage du projet adoptera les décisions stratégiques et formulera les demandes de vérification externe des comptes. Un comité technique approuvera les plans de travail et budgets annuels, coordonnera les intervenants et assurera un suivi et une évaluation appropriés. L'Unité de gestion du projet de la NAFIBO sera chargée d'exécuter les décisions prises par le comité technique en matière de mise en œuvre du projet. Enfin, l'Unité de gestion du projet de la NAFIBO signera un mémorandum d'accord avec le Ministère du développement rural, de l'agriculture et de l'environnement afin de conforter la mise en place d'un environnement porteur approprié pour les activités de protection et de gestion des vigognes.

### **Rôle de l'assistance technique**

21. Sur le budget du projet, un montant de 60 000 USD sera affecté à l'appui à l'exécution au cours des trois premières années du projet; cette somme comprend les dépenses de préparation de la mise en œuvre, afin de faciliter le démarrage du projet. Aucune assistance technique extérieure n'est prévue.

### **État d'avancement de la négociation des principaux accords d'exécution**

22. Outre l'accord de prêt type du FIDA, l'entrée en vigueur du prêt est subordonnée à la signature d'un accord entre le Ministère des finances et le Ministère de la planification du développement exposant clairement les modalités de mise à disposition des fonds de contrepartie.

### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

23. Le coût total du projet se monte à 14,38 millions de USD. Les principales sources de financement sont les suivantes: FIDA (50,3%), PASA financé par la Commission européenne (10,7%); contributions des bénéficiaires (18,2%); Gouvernement (9,8%); impôts et taxes (9,4%); préfectures et communes (1,5%).

## **H. Avantages, justification économique et financière**

### **Principales catégories d'avantages apportés par le projet**

24. La mise en œuvre de ce projet se traduira par les avantages suivants: i) permettre à 6 300 familles de producteurs et d'artisans spécialisés dans les camélidés de sortir de la pauvreté en favorisant les stratégies d'accumulation de capital des ménages; et ii) accroître les revenus d'un groupe de 7 800 familles de producteurs non spécialisés et améliorer leurs conditions d'existence. Les autres avantages attendus sont notamment le renforcement des moyens d'actions des femmes, le développement d'un marché de l'assistance technique privée en faveur des pauvres, l'amélioration de l'accès aux services financiers et le renforcement des capacités des organisations de bénéficiaires à l'appui de leurs activités.

### **Viabilité économique et financière**

25. La modélisation des activités génératrices de revenus indique que les investissements qui seront financés sont rentables pour les ménages appartenant au groupe cible. Sur une période de huit ans, l'augmentation du volume et de la valeur des actifs matériels atteindra 27 à 82%. S'agissant de l'élevage, pour les troupeaux comptant plus de 100 têtes, la modélisation fait apparaître un rendement permettant à au moins 6 300 familles de dépasser le seuil de pauvreté. S'agissant de la mobilisation de l'épargne, les modèles indiquent une forte progression des actifs financiers bancaires. Le taux de rentabilité financière interne est évalué à 21,8%, avec une valeur actuelle financière nette de 14,4 millions de USD. Le projet résiste bien en cas de retard d'exécution, de diminution des bénéfices ou d'augmentation des coûts.

## **I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des connaissances**

26. Le projet comporte une série d'activités concernant la gestion des connaissances et l'apprentissage, et en particulier des mécanismes de transfert des connaissances reposant sur l'échange entre pairs indispensables à l'adoption des innovations au niveau local. L'appui financier et technique apporté par la NAFIBO au développement de la production à petite échelle sur le plan national contribuera à renforcer la diffusion des connaissances.

### **Innovations en matière de développement favorisées par le projet**

27. Sur le plan des innovations, l'approche retenue par le projet privilégie la participation pleine et entière des bénéficiaires à: i) l'identification de leurs demandes; ii) la création des comités locaux chargés de répartir les crédits du projet; iii) la gestion des ressources financières sans intermédiation; iv) la contribution au dialogue sur les politiques publiques grâce à la diffusion de leurs propres savoirs; et vi) la négociation de leurs propositions avec les organismes en charge du projet et d'autres organismes publics. Les autres aspects innovants du

projet sont notamment les suivants: i) la méthode de transfert des crédits repose sur des modalités concurrentielles d'affectation des ressources; et ii) la stratégie, axée sur les actifs des pauvres, comporte un mécanisme de mobilisation de l'épargne et des incitations à l'ouverture de comptes bancaires.

### **Approche d'élargissement**

28. On escompte que, d'ici à l'achèvement du projet, le Ministère de la planification du développement et la NAFIBO auront pu se forger une conception très précise des moyens d'améliorer l'accès des ruraux pauvres aux services d'appui, et seront en mesure d'élargir l'approche retenue pour ce projet à l'ensemble de leurs programmes en faveur des pauvres.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

29. Le projet est confronté à trois principaux risques. Premièrement, le pays est en proie à l'instabilité politique et sociale; ce risque est atténué par le fait que le gouvernement en place a remporté une victoire politique incontestable, ce qui devrait éviter les soubresauts pour les cinq prochaines années. Deuxièmement, les corporations nationales de producteurs de camélidés, qui connaissent de sérieux problèmes de gouvernance et de représentativité, ont parfois recours au conflit pour se faire entendre, ce qui risquerait de compromettre une partie des activités réalisées dans le cadre du projet. Dans le cadre du projet, les corporations prennent part aux comités locaux chargés de l'affectation des ressources et bénéficient d'un renforcement institutionnel, ce qui permet d'atténuer ce risque. Troisièmement, la législation concernant la gestion des vigognes laisse à désirer et elle n'est pas encore pleinement appliquée. Pour atténuer ce risque, le projet apportera un concours financier aux organismes chargés de la protection des vigognes et appuiera les actions qu'ils entreprennent pour renforcer le cadre réglementaire, tout en apportant une aide sur le terrain.

### **Classification environnementale**

30. Conformément aux procédures du FIDA en matière d'évaluation environnementale, le projet est classé dans la catégorie B car il ne risque pas de se traduire par un impact négatif significatif sur l'environnement; il n'a donc pas été jugé nécessaire de réaliser une évaluation environnementale approfondie.

## **K. Durabilité**

31. Dès la conception, les dispositions suivantes ont été adoptées pour garantir le caractère durable des opérations réalisées dans le cadre du projet: i) l'assistance technique est définie en réponse à la demande et repose intégralement sur le marché, ce qui signifie qu'une fois que les bénéficiaires auront pris conscience qu'ils ont réellement besoin d'obtenir une aide technique, il est probable qu'ils continueront à faire appel aux prestataires; ii) les concours étant publics et ouverts, les participants ne s'inscriront que s'ils sont certains que leur investissement en vaut la peine; il est probable qu'ils continueront à participer s'ils en retirent des avantages; iii) la stratégie du projet, qui repose intégralement sur l'initiative personnelle, les actifs des pauvres et leur épargne (l'épargne des bénéficiaires permettra de mobiliser 2,62 millions de USD), améliore encore les perspectives de durabilité.

## **II. Instruments juridiques et autorité**

32. Un accord de prêt entre la République de Bolivie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
33. La République de Bolivie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

## **III. Recommandation**

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Bolivie un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatre millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (4 800 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

## **Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié**

(Négociations conclues le 5 décembre 2006)

### **Accord subsidiaire**

1. Le Gouvernement et l'organisme chef de file du projet concluront un accord jugé acceptable par le FIDA stipulant entre autres que le Gouvernement désignera la NAFIBO, ou tout autre organisme qui pourrait la remplacer, comme organisme chef de file du projet, et lui transférera le produit du prêt et d'autres ressources.

### **Protection de l'environnement**

2. Le Gouvernement prendra des mesures raisonnables en vue de garantir: i) que le projet est viable et qu'il n'a pas d'effets nuisibles sur l'environnement; et ii) que toutes les dispositions juridiques applicables sont respectées pour ce qui concerne la sauvegarde des ressources en eau, forestières ou autres dans la zone du projet.

### **Pratiques de gestion des pesticides**

3. Le Gouvernement veillera à ce qu'aucun pesticide fourni au titre du programme ne figure parmi les produits interdits par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou classés comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

### **Égalité hommes-femmes**

4. Le projet veillera à ce que 50% au moins des ressources transférées aux bénéficiaires soient attribuées à des femmes rurales.

### **Fonds de contrepartie**

5. Le Gouvernement prendra à sa charge toutes les contributions requises par la législation nationale, ainsi que tous les droits d'importation et taxes sur les biens, les travaux publics et les services financés au titre du projet.

### **Assurance du personnel du projet**

6. Le Gouvernement assurera le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les règles de bonne pratique commerciale.

### **Passation de marchés par les organisations de bénéficiaires**

7. Les organisations de bénéficiaires participant au projet seront responsables de l'administration des ressources qui leur sont transférées. Ces organisations choisiront leurs prestataires de services sur la base de procédures concurrentielles et concluront avec eux des accords distincts conformément aux réglementations pertinentes et aux dispositions figurant dans le manuel d'exécution.

### **Remplacement de l'organisme chef de file du projet**

8. Le Gouvernement garantit au FIDA que, au cas où la NAFIBO serait remplacée en tant qu'organisme chef de file du projet par un autre organisme, ce dernier assumera tous les droits et obligations et recevra toutes les ressources au moment de sa désignation.

### **Motifs supplémentaires de suspension**

9. a) Le FIDA suspendra, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de demander des retraits de fonds du compte de prêt, si le rapport d'audit n'a pas été remis au FIDA dans les six mois suivant la date prévue. b) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de demander des retraits du compte de prêt dans les cas suivants: i) le directeur exécutif du projet a été démis de ses fonctions sans le consentement préalable du FIDA; ii) le FIDA a établi que les avantages matériels du programme ne parviennent pas de façon adéquate au groupe cible, ou profitent à des personnes ne faisant pas partie de ce groupe; iii) le manuel



d'exécution ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'un détournement, d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans agrément préalable du FIDA, lequel a établi que ce détournement, cette dérogation, cette suspension, cette abrogation, cet amendement ou cette modification a eu ou est susceptible d'avoir des conséquences matérielles défavorables sur le projet; iv) le Gouvernement n'a pas honoré l'un quelconque de ses engagements, et le FIDA a établi que ce fait a été ou est susceptible d'être préjudiciable au projet; v) une autorité compétente a pris des mesures visant à dissoudre l'organisme chef de file ou à suspendre ses opérations, ou entrepris une action ou une procédure quelconques pour répartir tout bien dudit organisme entre ses créanciers, et le Gouvernement n'a pas proposé d'autre institution comme organisme chef de file du projet ou, le Gouvernement ayant proposé une institution, cette dernière n'a pas accepté les obligations pertinentes; et vi) l'accord subsidiaire a été abrogé avant la date prévue, et cette abrogation peut être préjudiciable au projet.

#### **Conditions préalables au décaissement**

10. Il ne sera procédé à aucun retrait du compte de prêt tant que: i) le FIDA n'aura pas approuvé le manuel d'exécution du projet; ii) le FIDA n'aura pas approuvé le programme de travail et budget annuel pour la première année du projet; et iii) le Gouvernement n'aura pas déposé le montant initial des fonds de contrepartie sur le compte de projet.

#### **Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

11. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée à la satisfaction des conditions préalables énoncées ci-dessous:
  - a) le Gouvernement a désigné la NAFIBO ou tout autre organisme qui pourrait la remplacer en tant qu'organisme chef de file du projet;
  - b) l'organisme chef de file du projet a mis en place l'unité de gestion du projet et nommé le directeur exécutif avec l'agrément préalable du FIDA;
  - c) le compte spécial et le compte du projet ont été dûment ouverts;
  - d) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
  - e) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable émanant de la Direction générale des affaires juridiques du Ministère chargé de la planification et du développement ou d'une autre autorité compétente.



## Key reference documents

### Country reference documents

Government of Bolivia. *Decreto Supremo* 28593 (January 17, 2006). Improved National Vicuña Legislation, allowing for a rational use of its fibre (shearing and commercialization) in the framework of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES, [www.cites.org](http://www.cites.org)) and the Convention for the Vicuña Preservation (Andean Convention on Vicuña).  
Government of Bolivia. National Development Plan 2006-2010.

### IFAD reference documents

Project design document and key files  
COSOP

Learning Note on Rural Finance

Learning Note on Sustainability

Policy on Rural Finance

Policy on Targeting (approved by the Executive Board, September 2006)

Prerequisites of Gender-sensitive Design

Private-Sector Partnership and Development Strategy

# Logical framework

<i>Objective hierarchy</i>	<i>Key performance indicators and targets</i>	<i>Monitoring mechanisms and information sources</i>	<i>Assumptions and risks</i>
<b>Goal</b> Social, human, financial, physical and natural assets of poor small-scale camelid producers, and small entrepreneurs, especially women and young people, in rural poor highland areas of Bolivia increased	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tangible assets increased in quantity and value of 27 per cent to 82 per cent for 14,100 HH (RIMS)</li> <li>• Income levels above poverty line for at least 44 per cent of project beneficiaries (6,300 HH)</li> <li>• Poverty levels mitigated for at least 66 per cent of project beneficiaries (7,800 HH)</li> <li>• Vicuña holders income increase by at least 12 per cent per capita over poverty line</li> <li>• Per cent prevalence of malnutrition decreases (RIMS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baseline, midterm and completion surveys</li> </ul>	
<b>Project Purpose</b> Rural poor camelid producers with their initiatives, particularly women and young people, have improved access to financial resources, technical assistance, knowledge and information in poor highland areas of Bolivia	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14,100 of households with improved food security (RIMS)</li> <li>• 2,300 persons (1,300 women) adopting technologies of vicuña management (RIMS)</li> <li>• 4,000 women heads of families with improved financial capital in saving accounts ranging from US\$126 to US\$222 average individual incremental benefit (RIMS)</li> <li>• US\$8.7 million transferred directly are managed by 14,100 HH and their organizations to cofinance their purchases of private support technical services and investments</li> <li>• Major camelid health diseases occurrence decrease</li> <li>• 90 per cent of small scale infrastructure functioning after 3 years (RIMS)</li> <li>• 80 per cent of microenterprises still functioning after three years (RIMS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RIMS Impact Survey implemented at first year, before midterm and before completion</li> <li>• CLAVE<sup>1</sup> reports</li> <li>• Records of Fin.inst. on beneficiary accounts</li> <li>• Vicuña census reports</li> <li>• Contracts signed by beneficiaries with private providers of technical assistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutional framework favours project implementation</li> <li>• Financial system and macroeconomic equilibriums prevail</li> <li>• Fiscal and administrative government provisions safeguarded</li> </ul>
<b>Output by component</b> <b>Sustainable Management and Rational Use of Vicuña Support</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 prefectures and 26 municipalities with improved capacities in sustainable vicuña management (RIMS)</li> <li>• 9 technical assistance subprojects at <i>prefecture</i> level carried out (RIMS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vicuña community registries, captures registries, census reports and publications</li> <li>• Reports on TA</li> <li>• Training reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vicuña regulations are issued, built consensus upon, and enforced</li> </ul>
<b>Output 1:</b> Government agencies at central, departmental, and municipality levels in vicuña sustainable management strengthened			
<b>Output 2:</b> Improved technologies and practices for sustainable vicuña management at community level promoted	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 133 organizations/communities trained in communal vicuña management (RIMS)</li> <li>• US\$438,000 is directly transferred to vicuña holders by means of contests on management, and capture, US\$329,000 is directly transferred to vicuña holders to cofinance technical assistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Records of the transference</li> <li>• Accounting system of vicuña holder</li> <li>• Reports on contests</li> <li>• Training reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Government officials and vicuña manager communities agree on legal setup on fibre selling</li> </ul>
<b>Facilitating Investments for the Peasant Camelid Economy</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 beneficiaries trained as technical assistants on camelid health provision (60 per cent women) (RIMS)</li> <li>• 130 animal health promoters providing their services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Training reports</li> <li>• Assessment by groups of service provision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Experience rural knowledge on camelid animal health is available</li> </ul>
<b>Output 3:</b> Community-based animal health system strengthened			
<b>Output 4:</b> Small public infrastructure for the camelid sector is built and functioning	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 85 small-scale infrastructure with cofinancing undertaken (US\$850,000 transferred directly on small scale infrastructure contests) (RIMS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports on contests</li> <li>• Infrastructure contracts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communities are willing to cofinance infrastructure building</li> </ul>
<b>Output 5:</b> Camelid grass-roots organizations capabilities in organizational and policy issues are enhanced and strengthened	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 210 grass-roots organizations with knowledge in camelid economy (RIMS)</li> <li>• US\$310,000 transferred directly on community based contests, US\$330,000 transferred directly on organizational development</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camelid producers organizations records/registries</li> <li>• Training records</li> <li>• Reports on contests</li> </ul>	
<b>Financial Assets Management and Access to Investment and Learning Mechanisms</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 250 eligible saving groups strengthened benefiting 4,000 people (RIMS)</li> <li>• 3,000 beneficiaries trained on financial and contract education (RIMS)</li> <li>• 50 women-led savings groups set up with US\$180,000 for direct transfers (RIMS)</li> <li>• US\$600,000 in direct transfers for savings groups mobilizing additional US\$1.2 million</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saving groups record</li> <li>• Training records account system of saving groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financial Institutions interested in entering into diversified relationships with rural low-income population</li> <li>• Subsidized credit will decrease</li> </ul>
<b>Output 6:</b> Camelid producer especially women saving groups have better access to rural financial services			
<b>Output 7:</b> Technical assistance and training in business development for the rural poor in the camelid sector provided	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,300 persons (50 per cent women) trained in production techniques (RIMS)</li> <li>• 1,300 persons (50 per cent women) with business plans (RIMS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Training records</li> <li>• Focus group discussions</li> <li>• Records of business plans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technical assistants are offered on time and in line with project strategy</li> </ul>

<sup>1</sup> In Spanish: *Comité Local de Asignación y Valorización Efectiva de Recursos* (Local Resources Allocation and Development Committee)

